MAIRIE DE LES ECRENNES

77820

COMPTE RENDU SOMMAIRE SÉANCE PUBLIQUE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 30 MAI 2016



La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Claude GÉHIN, Maire.

<u>Étaient présents</u>: M. GÉHIN Claude, M. PRIEUX Jean-Noël, M. NESTEL Gilles, M. BRUNELLI-BRONDEX Michel, Mme CHOQUET Myriam, Mme DÉFOSSÉ Patricia, Mlle FACQUEZ Angélique, Mlle OUERTATANI Aïcha, Mme PRAVET Sylvaine, M. SAILLET Rémy

Ayant donné procuration: Mme MITHRA Delphine à Mme OUERTATANI Aïcha

M. PIERRE Eric à M. GEHIN Claude

Absent :

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Nomination de secrétaires de séance : Mme OUERTATANI Aïcha

<u>1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2016</u>

Monsieur le Maire appelle à se prononcer sur le procès verbal de la séance du 5 avril 2016.

Monsieur Rémy SAILLET rappelle ses observations relatives à la délibération 2016-02 concernant le résultat du vote par entreprise, il n'est pas précisé le nom des conseillers et des conseillères.

Monsieur Rémy SAILLET rappelle que la délibération 2016-02 n'a pas l'objet d'observations ou d'annulation par la Préfecture par conséquent le résultat du vote de la dite délibération est validé.

Le procès verbal du 5 avril 2016 est approuvé.

<u>2 -2016-17 CONTRAT CLAIR CONVENTION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET CHÂTEAUX ET COMMUNE</u>

Monsieur le Maire présente les projets retenus dans le cadre du contrat et donne lecture du projet de convention : - parking Rue Grande, extension du parking de l'école, accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'entrée de la mairie et de l'église comprenant un accès à la sacristie et mise en place d'une main courante , reprise de voirie « route de La Borde », réhabilitation du mur de clôture « place de l'église », reprise de voirie enrobé à « la Grande Commune », mise en place d'une main courante au terrain de football. Le projet d'installation de caméras de surveillance dans la commune n'est pas retenu par la communauté de communes.

Considérant que dans le cadre de ces actions définies au titre du contrat CLAIR, la Communauté de Communes Vallées et Châteaux, et par conséquent son Mandataire (Aménagement 77), doit intervenir en tant que Maitre d'Ouvrage sur des biens de la commune du domaine public et / ou privé. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

 d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Vallées et Châteaux pour organiser et gérer la mise à disposition des biens, le financement et la rétrocession des biens après réalisation des travaux d'aménagement.

<u>3 -2016-18 AVIS SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉLIMITATION DU PROJET DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES</u>

Considérant l'arrêté 2016/DRCL/BCCL/40, transmis par le préfet le 4 mai 2016, portant délimitation du périmètre du projet de création d'une communauté de communes sur le territoire des communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres,

1

Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de création de la nouvelle intercommunalité par 10 voix Pour, 3 Voix Contre (SAILLET Rémy, BRUNELLI-BRONDEX Michel et DEFOSSE Patricia) et 0 Abstention.

4- 2016-19 SDESM CONTRAT DE MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC 2016-2020 ADHESION AU MARCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance de l'éclairage public arrive à son terme. Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes. Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020) et ACCEPTE les conditions du contrat.
- AUTORISE le SDESM à consulter les entreprises pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune. DIT que la compétence éclairage public reste communale.

5 – 2016-20 - SDESM TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de la préparation du programme 2017, le SDESM souhaite connaître les projets de travaux, neuf et/ou rénovation, en matière d'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine. Le syndicat départemental d'électrification de Seine-et-Marne propose une maîtrise d'ouvrage pour les projets à venir. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déléguer au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne la maîtrise d'ouvrage pour les prochains travaux.

6- 2016-21- SERVICE CANTINE/GARDERIE MODE DE RÉSERVATION ANNUEL

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement des services périscolaires cantine et garderie suite à la réunion de la commission scolaire du 19 mai 2016. Il a été décidé d'appliquer le mode de réservation annuel, une fiche d'inscription annuelle sera distribuée auprès des parents afin de réserver les jours de présence de cantine et garderie de l'enfant sur l'année.

Une majoration de 5 euros par quart d'heure sera appliquée en cas de dépassement des horaires autorisés. Les membres du conseil approuvent le règlement des services périscolaires.

7 -2016- 22 DÉCISION MODIFICATIVE SORTIE D'INVENTAIRE LOGEMENT 42 RUE GRANDE

Conformément à l'instruction M14 il convient de sortir de l'actif le bien référence B 17 et de procéder aux transferts de comptes ci-dessous :

				FONCTIO	ONNEMEN	Т		
	DEPEN	DEPENSES				RECETTES		
675	Immobil	Immobilisations.cédées		- 42089.22€	775	Produit de cession d'immobilitsation	- 80000€	
676	Différen réalisati		-	37910.78 €				
				INVES	TISSEMEN	ІТ		
				F	RECETTES	3		
	192 Plus ou moins values sur cession					mobilisations	-37 910.78 €	
-	21318 Autres bâtimen			nts publics		- 42 089.22€		
-	TOTAL				·		- 80 000 €	
, , ,	024 Produit de cession d'immobilisation						+ 80 000 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

8- 2016-23 DÉCISION MODIFICATIVE SERVICE DES EAUX :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, Vu le budget,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget service des eaux de l'exercice 2016 :

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 23

Article 2315 - Installation, matériel et outillage technique : + 8000 €

Chapitre 27

Article 2762 : créance sur transfert droit déduc. TVA : -8000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

9-2016 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 3 PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des locataires du logement communal 3 place de l'Eglise informant de leur départ à compter du 1^{ER} juin 2016 pour des raisons professionnelles.

10- 2016- DÉPARTEMENT CONVENTION DE DÉNEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle le projet de convention relative à l'organisation de la viabilité hivernale (circuits de déneigement de la RD 213). La RD 213 est classée niveau 3 par l'assemblée départementale donc ne bénéficiant que très rarement d'un traitement. Le département propose par convention de mettre à disposition une quantité de sel estimée à partir de la surface de désenclavement définie par la présente convention afin de permettre à la commune d'intervenir lors d'opération de déneigement sur le réseau département de désenclavement. Des précisions à la dite convention avaient été demandées au cours de la précédente réunion du 5 avril 2016 à savoir sous quelle forme la quantité de sel proposée était mis à disposition et la responsabilité de la commune en cas d'intervention des agents techniques de la collectivité. Monsieur le Maire donne les précisions suivantes : la quantité de sel sera mis chaque année à disposition de la commune sous forme de sacs une fois par an au Centre d'Exploitation du Département dont elle dépend. Le conducteur d'engins victime de dommages corporels dans le cadre d'une intervention sur routes départementales sera pris en charge au titre des accidents du travail par sa collectivité de rattachement. Les membres du conseil décident de ne pas approuver le projet de convention proposé par le Conseil Départemental.

11- 2016-24 CONVENTION D'EXPLOITATION DES TEXTILES

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'exploitation des textiles proposée par la société RECYTEXTILE pour l'implantation d'une borne destinée à la reprise et au recyclage des textiles, linges de maison et chaussures issues des ménages.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorisent le maire à signer la convention d'exploitation des textiles.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordonnance rendu le 19 mai 2016 par la Cour d'appel de Paris. Monsieur le Maire précise que la commune peut demander un recours en cassation suite à la décision. Les frais de procédure seront plus onéreux. Monsieur le Maire informe les membres du conseil de ne pas présenter de pourvoi en cassation aux regards des frais de procédures encourus par la commune qui deviendraient trop onéreux. Monsieur le Maire contactera l'avocate afin de déterminer le montant exacte du versement à effectuer auprès du tiers.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte présentée par un riverain de l'impasse des 3 poulains. Les riverains ont signé un accord pour stationner leurs véhicules sur leur propriété afin de laisser l'accès au camion de ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire donne lecture d'un email anonyme reçu en mairie signalant que des riverains promènent leurs chiens sans muselière et parfois sans laisse. Les chiens auraient attaqué un autre chien, il est demandé à la mairie de prévenir ces personnes. Un courrier sera adressé aux propriétaires des chiens afin de rappeler la réglementation.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la diffusion de rumeurs concernant la fermeture du dépôt de pain. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet, seul le montant du loyer a fait l'objet d'une réunion de conseil. La mairie attend des décisions administratives externes concernant les demandes formulées par le locataire.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de M. BARBAUX Président du Conseil Départemental informant de la décision du comité de pilotage de retenir le projet de réhabilitation des toitures des bâtiments publics. Le taux de subvention sera connu au mois de juillet 2016.

Lecture est faite de l'email de Mme la Directrice d'école de Les Ecrennes relatif au déroulement de la fête de l'école prévue le 25 juin 2016. Il est demandé si la collectivité organise le verre de l'amitié à l'issue de la manifestation et la mise ne place d'un service de contrôle à l'entrée de l'école. Monsieur le Maire confirme que la commune assurera un contrôle à la grille de l'école et offrira le verre de l'amitié à l'issue de la fête de l'école.

TOUR DE TABLE :

Mme CHOQUET demande si un arrêté est pris concernant l'interdiction de dépôts sauvages et d'ordures et demande s'il est possible de procéder à un affichage à la Grande Commune afin d'éviter les problèmes récurant de dépôts sauvages.

Mme OUERTATANI informe les membres du conseil de la distribution de l'écriteau prévue que vers le 10 – 15 juin 2016

Les concerts de poches en lien avec la communauté de communes vallées et châteaux proposent d'organiser un concert à la salle polyvalente de Les Ecrennes vers le mois de novembre 2016. Les membres du conseil approuvent le projet.

Mme Ouertatani propose à monsieur Saillet de se charger de l'organisation de la manifestation avec les concerts de poches. Monsieur SAILLET accepte de se charger du suivi.

Mme OUERTATANI demande à monsieur Saillet si le feu d'artifice pour la brocante est commandé monsieur doit contacter le fournisseur.

M. SAILLET signale une fuite sur la toiture de la salle polyvalente. Monsieur le Maire rappelle que cela s'est déjà produit lors d'importantes précipitations.

Monsieur NESTEL informe les membres du conseil de la réalisation des travaux de réparation du plafond de la sacristie mais une seconde infiltration a été constatée au niveau du solin, l'entreprise interviendra prochainement.

Monsieur NESTEL demande à quel moment les travaux d'exécution de création du logement dans la bibliothèque devront être lancés. Des devis seront demandés. Monsieur le Maire précise qu'ils devront être réalisés prochainement après consultation des entreprises.

Monsieur PRIEUX expose aux membres du conseil le passage de la commission de sécurité dans un établissement recevant du public. Un rapport des pompiers a été rendu signalant la nécessité de mise en conformité de la structure existante. A ce jour la situation est en cours de régularisation mais il s'avère que la structure serait située sur une zone boisée classée. Le dossier suit son cours et fera l'objet de décision administrative en adéquation avec le plan local d'urbanisme en cours d'étude. Plus de question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

Plus de question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

Le Maire, C. GEHIN